

Filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup : résistance et nouvelles solidarités

Karina Soucy

Volume 44, numéro 1-2, 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1041612ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1041612ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

CIRIEC-Canada

ISSN

1923-0818 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Soucy, K. (2014). Filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup : résistance et nouvelles solidarités. *Économie et Solidarités*, 44(1-2), 183-192.
<https://doi.org/10.7202/1041612ar>

RUBRIQUE

Note de recherche

Filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup : résistance et nouvelles solidarités

KARINA SOUCY

*Candidate au doctorat en
sociologie à l'Université Laval
Enseignante au Cégep de
Rivière-du-Loup
karinasoucy@francdoc.com*

À cause de leur proximité avec les ressources naturelles, les communautés rurales s'inscrivent dans la question hautement stratégique de l'avenir énergétique des économies des différentes sociétés de la planète. Pourtant, le rôle des milieux ruraux est rarement pris en compte, voire négligé, quand vient le temps d'adopter une stratégie globale de production d'énergie. L'émergence de la filière du vent en territoire québécois en est un exemple patent. Dès les balbutiements de la production d'électricité éolienne au Québec, nous pouvions observer une forte adhésion de la population à l'éolien qui bénéficie d'un préjugé plutôt favorable. Toutefois, devant l'épreuve des faits, la valeur symbolique de l'énergie éolienne a subi de durs revers au tournant des années 2000. Le sens de l'éolien s'est complexifié : d'une source symbolique de production alternative d'énergie qu'il était, il devient une activité réelle de production. L'éolien prend ainsi un nouveau visage, celui associé à la hauteur imposante des machines, à la puissance de ces dernières en termes de mégawatts et, rentabilité oblige, en chiffres d'affaires qui se mesurent en dizaines de millions. Le vocabulaire associé à la filière éolienne se renouvelle en conséquence. Le vert et le propre auxquels on aspire font place à la « prospection », au « gisement », à la « rentabilité » et au « claim » qui, eux, sont contestés.

Ce texte met en lumière un processus d'autonomisation de la part d'une communauté rurale et les nombreux apprentissages qu'ont accumulés les acteurs locaux à cette occasion. Il dévoile l'émergence d'une innovation sociale avec l'implantation d'un parc éolien de régime communal (partiel), le projet Viger-Denonville dans la MRC de Rivière-du-Loup. Dans le cas étudié, l'innovation sociale représente une adaptation, voire une réponse de la

communauté confrontée aux volontés d'une entreprise exogène et du gouvernement central. Dans un premier temps, nous relaterons la généalogie du déploiement de la filière éolienne sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, un déploiement caractérisé par deux projets selon des modèles économiques différents (libéral et solidaire). Puis, nous aborderons les identités en place et l'émergence de tensions sociales au sein des communautés concernées. Nous discuterons ensuite des résultats de la résistance qui s'est concrétisée dans la réalisation d'un parc éolien de régime communal (partiel) et de l'émergence d'une très large coalition régionale des territoires de l'Est du Québec en vue de nouveaux projets éoliens. En lien avec la quête de nouvelles modalités de création de richesse par l'éolien, la conclusion illustrera comment les récentes mesures d'austérité affectent la communauté étudiée et quelles formes prennent les nouvelles résistances en contexte rural québécois.

L'ÉMERGENCE DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Ce ne sont pas les sociétés rurales concernées qui ont fait émerger la filière éolienne. Elle leur a été imposée par le gouvernement provincial et de grandes firmes privées. Le modèle dominant qui avait été adopté misait sur des appels d'offres compétitifs au moindre coût lancés par Hydro-Québec. L'objectif consistant à vendre la ressource éolienne au moindre coût afin d'en tirer le meilleur profit, une course aux sites propices s'est engagée entre les développeurs qui, par la signature d'options auprès des propriétaires, fixaient les emplacements prometteurs. Sur le terrain, la situation était tout à fait nouvelle. Ainsi, en novembre 2004, à la surprise du milieu, une conférence de presse a été tenue à Rivière-du-Loup pour annoncer le développement, par une entreprise ontarienne, SkyPower, de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup. Cette entreprise avait signé un contrat de vente d'électricité de gré à gré avec la division Production d'Hydro-Québec en vue de l'implantation d'un parc éolien nommé Terravents. Aucun élu local n'avait préalablement été mis au courant du projet. Il s'agissait, à l'époque, du plus gros projet de parc éolien au Canada. Le projet visait l'implantation de 134 éoliennes au cœur de quatre communautés rurales, Cacouna, Isle-Verte, Saint-Arsène et Saint-Épiphanie.

Dans un milieu pourtant réceptif à des mégaprojets économiques, les circonstances particulières qui caractérisaient l'arrivée de SkyPower dans la MRC de Rivière-du-Loup se mirent à semer l'incertitude. Le malaise a été attisé par l'incapacité des acteurs loupériens à joindre les promoteurs pendant l'année qui suivit l'annonce du projet et à obtenir plus d'information sur Terravents. Au cours de 2005, de l'information privilégiée permit à certains acteurs de la MRC d'obtenir les plans d'implantation de Terravents. Les ambitions de l'entreprise sèment alors l'inquiétude : des éoliennes sont prévues près du fleuve, à proximité des maisons et même sur un terrain de golf.

L'imminence du projet éolien sur le territoire de la MRC et les effets appréhendés sur les paysages et l'environnement visuel ont suscité une levée des forces locales. La résistance,

initialement exprimée par les élus et les fonctionnaires locaux, s'est élargie à un véritable mouvement citoyen. L'entrée en scène d'acteurs de la société civile dans la lutte contre le projet Terravents ont ajouté du poids aux mesures prises par les élus. Confrontés à une exploitation ressentie comme excessive de leur espace, les pouvoirs locaux de la région ont utilisé les outils à leur disposition pour préserver l'intégrité de leur environnement, c'est-à-dire ceux liés à l'aménagement du territoire. Le conseil des maires de la MRC adopta un règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif à la construction d'éoliennes sur son territoire en février 2006 (BAPE, 2006). Le règlement établit certaines normes par rapport à la qualité de vie et la sécurité, à la faune et au paysage.

L'adoption unanime du RCI était comprise comme une position porteuse de solidarité pour les acteurs locaux et l'occasion de rappeler que le territoire n'est pas à donner. Une confrontation et une forte incompréhension s'installèrent alors entre les élus du milieu et le développeur. Les conflits empoisonnaient leurs interactions. Les dirigeants de l'entreprise ne comprenaient pas le sens du rejet des Louperiviens d'un investissement de plus de 300 millions de dollars, tandis que les élus locaux et la population dénonçaient la non-transparence et l'arrogance de la corporation. À partir de ce moment-là, SkyPower recruta des consultants pour contrecarrer la levée de boucliers de la classe politique locale qui refusait le projet. L'entreprise souhaitait que l'équipe embauchée la sorte de la crise sociale dans laquelle elle était plongée afin de rendre le projet acceptable pour le milieu et, à terme, d'obtenir les autorisations nécessaires à l'exploitation du parc éolien.

C'est dans ce contexte que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) amorçait, au printemps 2006, des travaux sur l'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup. Le rapport final du BAPE ne recommandait pas le projet. Il conclut notamment qu'au terme de son analyse, la commission constate que le projet présenté dans sa version la plus récente ne peut être réalisé. Il contrevient clairement à la réglementation en vigueur de la MRC de Rivière-du-Loup, au point où le tiers des éoliennes y dérogent. En outre, le projet constitue un risque notamment pour le paysage, la faune ailée, le climat sonore, l'agriculture, et il ne reçoit pas l'appui consensuel de la communauté qui habite le territoire. (BAPE, 2006, p. 97)

Le rapport soulève plusieurs faiblesses, tant du côté du plan d'implantation, des retombées économiques pour le milieu et de l'acceptabilité sociale que du côté du modèle d'implantation des parcs éoliens privilégié par les pouvoirs politiques nationaux et Hydro-Québec.

IDENTITÉS EN PLACE ET TENSIONS SOCIALES

L'ouverture à l'industrialisation éolienne en territoire habité au Québec depuis le début des années 2000 et, par ricochet, l'introduction du secteur privé dans le domaine énergétique ont pris des dimensions d'ordre identitaire. L'arrivée de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup a suscité des alliances entre des acteurs a priori disparates, tout comme elle donna lieu à des oppositions entre des alliés habituels. Elle engendra de fortes tensions sociales, tant envers une

entreprise qui visait l'établissement d'un mégaparc qu'entre différents groupes de la population qui cohabitent sur le territoire. Ces confrontations matérialisaient l'antagonisme entre le territoire comme lieu à rentabiliser économiquement ou comme milieu de vie. Il s'ensuivit un clivage au sein de la population locale entre une position favorable à l'utilisation du territoire pour « produire de l'énergie » et une population cherchant avant tout à protéger la fonction « résidentielle » du même territoire. Si l'on grossit les traits de cet antagonisme, on peut dire que la première aspire à déployer des stratégies de développement économique, quitte à tolérer certaines contrariétés, tandis que la deuxième opte pour un environnement qu'elle ne souhaite pas voir perturbé par une activité industrielle dans un territoire caractérisé par la tranquillité et la beauté de ses paysages.

Les positions des groupes en présence font mentir l'idée selon laquelle la résistance est portée par des néoruraux, alors que les locaux sont de facto favorables à la venue d'un mégaparc. Dans la réalité, ces frontières sont floues et nombre de locaux refusent la passivité. Nous avons plutôt observé des tensions entre un groupe productiviste, fortement associé aux agriculteurs, et un groupe hétérogène de citoyens, dont le principal trait commun est le refus du mégaparc éolien, locaux et néoruraux confondus. La perspective de l'implantation de la filière éolienne a déclenché de vives appréhensions chez les individus du deuxième groupe au point d'éveiller leur fibre militante et de les pousser à agir contre l'érection du mégaparc. Ainsi, au sein de la population, la lutte a été assumée principalement par des regroupements de personnes dont une portion importante n'avait aucune expérience de militantisme.

Le caractère hétérogène des motivations des acteurs hostiles à Terravents, parfois couplé à une suspicion à l'égard des organisations ou des groupes environnementaux qui ne sont pas leurs alliés habituels, entraînait une autonomisation des opposants au parc éolien. Ces derniers évoquaient deux dimensions principales : les impacts sur l'environnement et les caractéristiques économiques du projet dont les retombées étaient jugées trop minces pour le milieu. Leur opposition se concrétisa à travers des actions diversifiées et était précédée par la réalisation de recherches pertinentes qui justifiaient une appropriation des enjeux liés à la présence d'infrastructures permettant l'exploitation du vent en territoire habité. Ils partageaient leurs questions et requêtes auprès des conseils municipaux, en s'exprimant par le biais des médias ou à l'occasion des audiences du BAPE. Leur discours est imprégné d'éléments tels que le cadre de vie, l'esthétisme et le bien-être. Ils ne rejettent pas la dimension économique, qui est fortement associée au territoire et à l'obligation de concrétiser les retombées au sein des populations qui vivent avec la ressource et subissent les contrecoûts de son exploitation.

Le projet d'implantation d'un petit parc communautaire indique un changement de climat. Dans la population loupérienne, nous n'observons pas de forte résistance envers le projet Viger-Denonville. Nous y reviendrons.

LES SUITES DE LA RÉSISTANCE ET LA NAISSANCE D'UN PARC ÉOLIEN AU RÉGIME COMMUNAL

Tout comme plusieurs communautés rurales québécoises, la MRC de Rivière-du-Loup a des besoins clairs en matière de développement. Malgré une forte résistance locale à l'égard de Terravents, il s'établit un consentement dans le milieu à l'effet d'en arriver à un compromis avec le promoteur en vue de l'implantation du mégaparc éolien. Bien que le RCI ait été voté à l'unanimité, certains élus locaux étaient en faveur d'un assouplissement de la réglementation régionale si l'entreprise s'ouvrait à la discussion. Un réseau d'acteurs s'est organisé et mit sur pied un comité de travail afin de développer un accord avec l'entreprise pour la localisation des éoliennes. Ils en vinrent à un projet jugé imparfait de part et d'autre, mais pour des motifs différents.

Ainsi, le projet de parc allait comprendre 114 éoliennes au lieu des 134 initialement prévues. Les changements réduiraient la production d'électricité projetée et augmenteraient les coûts d'installation, ce qui compromettait la construction du projet Terravents. De plus, la situation économique mondiale se mit de la partie et, en 2008, la banque d'investissement Lehman Brothers, qui avait fait l'acquisition d'une importante participation dans SkyPower en 2007, se plaça sous la protection de la loi sur les faillites. À ce moment-là, SkyPower possédait toutes les autorisations réglementaires nécessaires à la construction de Terravents. Par ailleurs, le délai de quatre ans entre la signature de l'entente et l'obtention des autorisations a été évoqué comme l'un des arguments à l'effet que le prix de vente de l'électricité négocié avec Hydro-Québec (5,7 cents du kWh) était devenu insuffisant pour assurer la rentabilité du parc. SkyPower tenta de revoir l'entente signée avec Hydro-Québec pour majorer le prix de vente entre 9 et 10 cents le kWh, ce qu'ont rejeté les instances gouvernementales et Hydro-Québec.

L'épisode Terravents a reçu un écho national et ranima la capacité de mobilisation de la société civile et des élus municipaux qui firent pression sur le gouvernement du Québec en faveur de l'adoption de changements réglementaires autorisant la création de parcs éoliens communautaires et l'implication financière des milieux locaux dans ce type de projets. Lorsque le gouvernement du Québec adopta, à l'automne 2008, un règlement qui visait l'acquisition d'énergie éolienne provenant d'un bloc de 250 MW issu de projets communautaires, la MRC de Rivière-du-Loup entama des démarches pour identifier un partenaire privé avec qui développer un parc éolien sur son territoire. Dans le cas du parc Viger-Denonville, les partenaires public et privé se sont entendus sur une répartition égale du projet et ils adoptèrent un modèle hybride de type partenariat entre un milieu local et une entreprise privée. Dès lors, la MRC devint un acteur de développement et cet exercice engendra une véritable innovation sociale, le parc éolien communautaire Viger-Denonville. Ce projet manifeste une volonté d'entrepreneuriat collectif et social. Il favorise de nouvelles solidarités locales, notamment par la répartition de l'investissement et des retombées entre les différentes municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup. L'expérience attire l'attention sur la capacité de mobilisation des acteurs territoriaux et sur l'influence du capital social des territoires ruraux, bref sur le rôle de facteurs non économiques dans le processus de

développement (Fontan et Klein, 2004; Gagnon *et al.*, 2008). Le passage vers le parc éolien communautaire illustre l'adéquation entre le degré d'engagement de la communauté et le succès du projet. Grâce à l'engagement des acteurs et à l'ouverture de certains élus à favoriser un changement en vue de dépasser l'administration municipale classique, les acteurs locaux ont acquis un véritable pouvoir d'agir comme nous le révèle notre étude. Le projet Viger-Denonville s'inscrit donc dans un processus de création de nouveaux espaces d'autonomisation (Klein, 2008) de la population après les efforts déployés à négocier des mégaprojets.

Le milieu découvre alors que la productivité n'est pas nécessairement synonyme de redistribution et de reconnaissance à l'égard des communautés, et que le coût du projet total de Terravents n'était pas garant d'un enrichissement commun et local. Le parc Viger-Denonville démontre en outre qu'un plus petit projet endogène s'avère plus rentable pour le milieu qu'un gros projet exogène qui entraînerait une forte dépendance. Sans nier l'apport effectif de l'économie dominante, l'expérience conforte l'idée que penser petit et précis selon les compétences et les ressources d'un milieu porte la promesse d'un développement local ancré dans son territoire, où ce dernier n'est pas réduit à être un lieu capté pour le capital. La conscience territoriale de la population rurale loupérienne et le déni de reconnaissance dont elle a souffert de la part des promoteurs du premier projet et de certains pouvoirs politiques nationaux ont alimenté le processus d'apprentissage et établi les modalités du parc éolien communautaire. De la sorte, les aspects environnementaux et identitaires ont relativisé l'intérêt porté aux aspects financiers et aux retombées économiques anticipées pour le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

Les acteurs locaux ont fait preuve de créativité et ont utilisé les outils à la disposition des élus pour assurer une dimension sociale au projet. On pourrait avancer qu'en tant que promoteur partenaire, la communauté de la MRC de Rivière-du-Loup participe à la création d'un modèle de développement local progressiste et à une forme de « nationalisation locale » partielle de la production éolienne. En outre, le parc communautaire Viger-Denonville s'inscrit dans un processus au cours duquel des critères d'aménagement du territoire sont appliqués afin de réduire les effets négatifs sur le paysage et sur les citoyens qui habitent à proximité. Il rappelle que la dénonciation des éventuelles nuisances engendrées par les turbines ne représentait pas une opposition de principe à l'éolien. Il s'agissait plutôt d'une prise en considération des effets des éoliennes sur le milieu de vie d'une frange de la population. En effet, les inconvénients liés au secteur éolien est important pour les collectivités touchées et il en découle une suite d'externalités négatives : prédation de l'espace, dégradation du cadre de vie, tension au sein des communautés (Grijol, 2012). Le défi esthétique des parcs éoliens ne doit pas occulter que la présence d'éoliennes près d'un milieu villageois demeure un pis-aller auquel certaines communautés rurales sont prêtes à se résigner par souci de favoriser le développement.

Le cas de Terravents illustre qu'afin d'encourager une plus grande acceptabilité sociale de l'implantation de parcs éoliens en milieu habité, il importe d'associer les citoyens tout au long du processus d'élaboration d'un projet (Maillé, 2012). Autrement dit, des aspects comme « l'implication des acteurs affectés à la prise de décision, la participation financière aux projets, [...] le sentiment

d'équité par rapport aux pratiques de gouvernance » (Fortin et Le Floch, 2010, p. 32-33) sont garantes d'une plus grande adhésion des populations. Dans la MRC de Rivière-du-Loup, l'échec de Terravents a laissé des marques et a favorisé le soutien à un projet qui allait être porteur à l'échelle du territoire. Ainsi, ce sont les opposants de la première heure, c'est-à-dire des élus et des fonctionnaires locaux, qui, quelques années plus tard, ont soutenu un projet éolien communautaire de plus petite taille. Conséquemment, en dépit de l'opposition que ce projet a suscitée, l'expérience de Terravents a participé à la prise de conscience des élus du potentiel éolien de leur territoire. La MRC s'appuie ainsi sur l'expertise acquise par le milieu pour s'inscrire dans le développement de la filière éolienne (Fraser, 2009). Nous observons qu'un apprentissage a été réalisé par le milieu local et qu'un réseau d'acteurs s'est mobilisé, ce qui sera déterminant pour la suite.

NAISSANCE D'UNE MÉGA-COALITION RÉGIONALE

Les deux aspects les plus régulièrement relevés dans l'ensemble des critiques formulées à l'endroit de la production éolienne québécoise concernent le coût de production par rapport au prix de vente sur le marché d'exportation nord-américain et le caractère subventionné de l'industrie du vent en faveur de certaines régions. Bien conscients des critiques émises à l'endroit de la production d'électricité par le vent en contexte de surplus énergétique, d'autres acteurs rétorquent qu'il s'agit d'une conclusion simpliste qui occulte plusieurs facteurs déterminants. Ils associent plutôt les surplus d'électricité à une occasion à saisir pour réduire la dépendance pétrolière du Québec et rappellent que les ressources naturelles ont traditionnellement agi comme locomotive de l'économie et du développement de plusieurs régions québécoises. Par ailleurs, l'ampleur des critiques à l'égard du développement éolien au Québec coïncide avec l'émergence des projets communautaires. Précisons que ce n'est pas le caractère communautaire des parcs qui contribue à l'augmentation du coût de vente de l'électricité, mais plutôt la taille des parcs exigée par Hydro-Québec, qui empêche les économies d'échelle. Les Louperiviens accueillent les critiques envers les projets communautaires comme une manifestation du rapport ambigu qu'entretient une partie de la population urbaine à l'égard de la ruralité.

Malgré une certaine opposition, Hydro-Québec a donc lancé un appel d'offres d'énergie éolienne en décembre 2013, dont 300 MW réservés aux régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les parcs éoliens qui allaient être retenus devaient être développés en partenariat avec des entreprises privées. En réponse à cet appel d'offres et à l'initiative de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent (CREBSL), les huit MRC du Bas-Saint-Laurent et la Première Nation Malécite de Viger se sont regroupées afin de soumissionner en vue de vendre de l'électricité provenant de parcs éoliens communautaires. La Société Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent (ÉEBSL) est alors née. En juillet 2014, la ÉEBSL conclut un partenariat avec la Régie intermunicipale de l'Énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIE-GÎM). Il en résulte une coentreprise baptisée Alliance Éolienne de l'Est. Il est prévu que les parcs soient détenus à 50 % par l'Alliance, dont deux tiers des parts publiques appartiendront à ÉEBSL et un tiers à la RÉGIE-GÎM, cela peu importe dans laquelle des régions administratives les projets éoliens allaient être

implantés. Un investissement de 120 millions de dollars était pressenti de la part des partenaires de l'Alliance Éolienne de l'Est en vue de posséder 50 % des parts des futurs parcs éoliens. L'annonce des projets sélectionnés par Hydro-Québec a eu lieu en décembre 2014. Les partenaires de l'Est ont obtenu deux projets de parcs éoliens, un dans la MRC des Basques dans le Bas-Saint-Laurent, l'autre en Gaspésie.

En se réunissant, les acteurs locaux répondent aux détracteurs des projets communautaires. Ils assurent des parcs de plus grande envergure, deviennent plus compétitifs et permettent des économies d'échelle. Les communautés améliorent leur pouvoir d'emprunt et leur capacité à investir dans des projets plus grands. De la sorte, elles réduisent le prix de vente de l'électricité à Hydro-Québec et justifient la poursuite de la production éolienne par des communautés locales. Néanmoins, en adoptant le « gros » au détriment du « petit », pourtant gage de succès avec le parc Viger-Denonville, le milieu loupervivien répond aux exigences de productivité de l'économie de marché. Il ranime l'illusion que le local peut prospérer dans la machine capitalistique.

CONCLUSION

Le déploiement de la filière éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup témoigne de la présence des préoccupations écologiques dans la population. L'une des premières issues empruntées par le milieu politique local pour transférer les enjeux globaux environnementaux dans la sphère locale s'est manifestée dans l'usage de dispositifs d'aménagement territorial. Les acteurs territoriaux se rapportent au savoir local et à l'expérience fine du territoire pour illustrer la pertinence de la prise en compte de la nature. Le désir de concrétiser une initiative locale en harmonie avec leur milieu est évoqué avec des éléments comme la fierté, l'autonomie et la prise en charge.

De la sorte, notre travail attire l'attention sur la capacité de mobilisation des acteurs territoriaux. Dans un premier temps, par rapport à SkyPower dont les manières de faire ont suscité une vive résistance et, dans un deuxième temps, par des actions visant à convaincre les pouvoirs politiques nationaux de l'exigence d'assurer aux milieux locaux un pouvoir effectif dans le déploiement et la propriété des activités éoliennes. La conscience territoriale a conduit à la prise en charge et à la volonté d'autonomisation du milieu loupervivien. L'opposition au projet Terravents démontre qu'un investissement annoncé de plusieurs centaines de millions de dollars n'est pas nécessairement considéré par le milieu comme un gage d'un futur prospère et viable pour les communautés touchées par le projet. Au contraire, une saine prudence est de mise pour concrétiser la potentialité d'une ruralité relativement décentralisée et intégrée à son environnement. Par ailleurs, notre étude permet de saisir la nécessité d'arrimer le développement d'un territoire avec les représentations symboliques qui lui sont accolées par les habitants du lieu plutôt que de s'appuyer strictement sur des critères financiers. L'expérience prouve que les aspects sociaux, écologiques et politiques infléchissent le cours des projets.

Résumer l'opposition aux parcs éoliens au contexte québécois serait esquiver l'étonnante constance avec laquelle les projets de mégaparc ont suscité de la résistance à travers le monde (Kaldellis, 2005; Israel, 2010; Phadke, 2011; Gregg, 2013). Malgré des différences procédurales notables dans différents pays, nous observons une similitude quant aux réactions des milieux. La faiblesse de la planification globale est ébranlée par le milieu humain sous-jacent, c'est-à-dire par la complexité des dynamiques locales qui sont caractérisés par des individus de plus en plus informés. Dès lors, l'acceptabilité sociale d'un projet économique est devenue un critère incontournable qui désigne davantage une situation inacceptable qu'une situation idéale. L'établissement de projets éoliens ne peut pas faire fi de la concertation et de la consultation des citoyens, des organismes et des décideurs privés et publics locaux et il importe de respecter les cultures locales et territoriales.

Dans ce contexte, l'attitude de solidarité étant déclenchée dans le milieu loupervien à travers l'expérience des parcs éoliens communautaires, les apprentissages locaux acquis peuvent être mis à profit dans d'autres secteurs d'activités et pourraient amorcer une transition vers une réelle économie solidaire, en plus de renouveler le discours et les pratiques en proposant une vision nouvelle. Cette autonomisation est cependant susceptible d'être menacée par l'effritement du pouvoir de concertation des acteurs locaux à cause des mesures d'austérité actuelles. Ces dernières atteignent les territoires ruraux par des mesures de déstructuration qui les privent de leviers de développement et d'espaces de solidarité. L'abolition de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent à la suite de l'adoption de la loi 28 fait disparaître l'instance à l'origine de la mégacoalition régionale de l'Est de la filière éolienne évoquée plus tôt. La réduction des budgets des centres locaux de développement (CLD) est un autre exemple de mesures qui contribuent à fragiliser un modèle de développement territorial mis en place au cours des 40 dernières années.

En réponse à ces mesures, certaines voix s'élèvent. Le mouvement Touche pas à mes régions! est une réponse de citoyens et d'élus régionaux par rapport au processus de centralisation amorcé par le gouvernement du Québec. Le regroupement regrette l'absence de vision du gouvernement libéral en matière de développement régional et aspire à ce que les territoires ruraux demeurent autonomes et responsables de leur développement. (Coalition Touche pas à mes régions, 2015) Ce mouvement constitue un exemple de prise en charge des communautés rurales par elles-mêmes susceptible d'entraîner de nouvelles solidarités. Il illustre le processus par lequel les enjeux nationaux sont médiés à une échelle locale à travers l'action de mouvements sociaux.

Bibliographie

- COALITION TOUCHE PAS À MES RÉGIONS (2015). En ligne : <http://touchepasamesregions.ca/>. Consulté le 11 mars 2015.
- FONTAN, Jean-Marc et Juan-Luis KLEIN (2004). « La mobilisation du capital socio-territorial : le cas du technopôle Angus », *Lien social et Politiques*, n° 52, p. 139-149. En ligne : <http://id.erudit.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/iderudit/010596ar>.

- FORTIN, Marie-José et Sophie LE FLOCH (2010). « Contester les parcs éoliens au nom du paysage : le droit de défendre sa cour contre un certain modèle de développement », *Globe*, vol. 13, n° 2, p. 27-50. En ligne : <http://id.erudit.org/iderudit/1001129ar>.
- FRASER, Marc (2009). « Un nouvel élan pour la filière éolienne », *Vitalité économique*, vol. 5, n° 1, p. 52.
- GAGNON, Christiane, Jean-Guillaume SIMARD, Luc-Normand TELLIER et Serge GAGNON (2008). « Développement territorial viable, capital social et capital environnemental », *VertigO La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 8, n° 2, p. 1-12. En ligne : <http://id.erudit.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/iderudit/019972ar>.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006). *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup : rapport d'enquête et d'audience publique*, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), Québec.
- GREGG, Andrew (2013). « Wind Rush », Doc Zone, CBC. En ligne : <http://www.cbc.ca/doczone/wind-rush>. Consulté le 4 février 2014.
- GRIJOL, Karine (2012). *La faiblesse du vent : impacts, enjeux et contradictions de l'éolien en France*, Paris, François Bourin, 266 p.
- ISRAEL, Laura (2010). *Windfall*, First Run Features.
- KALDELLIS, John K. (2005). « Social attitude towards wind energy applications in Greece », *Energy Policy*, vol. 33, n° 5, p. 595-602.
- KLEIN, Juan-luis (2008). « Territoire et régulation : l'effet instituant de l'initiative locale », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 45, p. 41-57. En ligne : <https://www.erudit.org/fr/revues/crs/2008-n45-crs1518250/1002498ar/>
- MAILLÉ, Marie-Ève (2012). *Information, trust, and social cohesion in an environmental conflict related to a wind farm project in Québec (Canada)*, Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal. En ligne : <http://www.archipel.uqam.ca/5178/>. Consulté le 24 mars 2014.
- PHADKE, Roopali (2011). « Resisting and Reconciling Big Wind : Middle Landscape Politics in the New American West », *Antipode*, vol. 43, n° 3, p. 754-776.